

Fiche d'information

Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	ARIANEGROUP – ENCAPSULATION FACILITY ARIANE
Adresse de l'établissement :	ARIANEGROUP SAS – Etablissement de Kourou site ELA2 Bâtiment Kepler Centre Spatial Guyanais BP832 97310 KOUROU Cedex
Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale	AP du 04/11/2024 – R03-2024-11-04-00006
Activité de l'établissement :	ARIANEGROUP est exploitant de l'Encapsulation Facility Ariane (EFA), composé par l'installation permettant la préparation des éléments du composite supérieur du lanceur Ariane 6 et son transfert sur son pas de tir
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Les installations de mise en œuvre du lanceur Ariane 6 et leurs effets sont entièrement contenus dans le périmètre du Centre Spatial Guyanais sur la commune de Kourou en Guyane Française.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Parmi les produits dangereux stockés et mis en œuvre au sein de l'EFA, on distingue principalement pour les charges utiles: ❖ Les objets pyrotechniques (lignes de transmission, initiateurs électro-pyrotechniques, cisailles, ...), ❖ Les ergols stockables combustibles (dits « de type U ») : hydrazine (N2H4) et dérivés hydrazinés, ❖ Les ergols stockables comburants (dits « de type N ») : oxydes d'azote dits Mixed Oxydes Nitrogen (MON). Les principaux dangers présentés par les produits dangereux stockés et mis en œuvre sur l'EFA sont les suivants : ❖ En cas de fuite ou d'épandage d'ergol stockable de type U : dispersion d'une atmosphère toxique, dispersion d'une atmosphère explosible pouvant générer en cas d'initiation des effets thermiques importants, un effet de surpression et des projections d'éclats, ❖ En cas de fuite ou d'épandage d'ergol stockable de type N : dispersion d'une atmosphère toxique, L'exploitation de cette installation est conforme à l'arrêté portant Réglementation de l'Exploitation des Installations du Centre Spatial Guyanais (REI).

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	Le principal scénario pouvant survenir sur l'EFA est : ❖ La perte de confinement, l'épandage ou le BLEVE d'un contenant d'ergol U ou N. ❖ Il n'y a pas d'effets pyrotechniques redoutés liés aux objets du composite supérieure (coiffe et/ou satellite) La réduction des potentiels de dangers des matières dangereuses et des objets pyrotechniques est assurée principalement par le respect des règles de sécurité suivantes : ❖ La mise en œuvre de la quantité limitée au besoin des opérations conduites sur les installations, ❖ Le respect de la quantité maximale autorisée pour chaque installation, ❖ L'éloignement des différentes installations entre elles pour éviter tout effet domino, ❖ La séparation des opérations pour éviter autant que possible la présence simultanée des 2 types d'ergols au même endroit. La maîtrise des risques, quant à elle, est assurée par de nombreuses dispositions d'ordre technique (<i>conception des systèmes, barrières de sécurité de prévention et de protection, moyens d'intervention en cas d'accident, détection automatique de produits dangereux...</i>) et organisationnel (<i>organisation sécurité, plan d'opérations, procédures, formation des personnels...</i>).
---	--

Date de dernière venue sur le site, informations sur l'inspection et le plan d'inspection ou toutes autres informations pertinentes	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100288925
---	--